

Communiqués de presse

Volvo Financial Services lance des nouveaux produits d'assurance.

2022-10-20

Volvo Financial Services complète sa gamme de produits d'assurances avec deux nouvelles garanties : l'assurance tous risques et l'assurance emprunteur.



Tout a commencé par la rencontre des spécialistes du service assurance de Volvo Financial Services (VFS) avec de nombreux clients, prospects et professionnels du transport dans le but d'étudier et de comprendre leurs besoins et attentes en termes d'assurances.

Conscients que nos clients souhaitent se concentrer sur leurs activités, en tant que leader du secteur du transport, il nous a semblé important de pouvoir leur apporter une solution complète financement et assurances, facile à mettre en place.

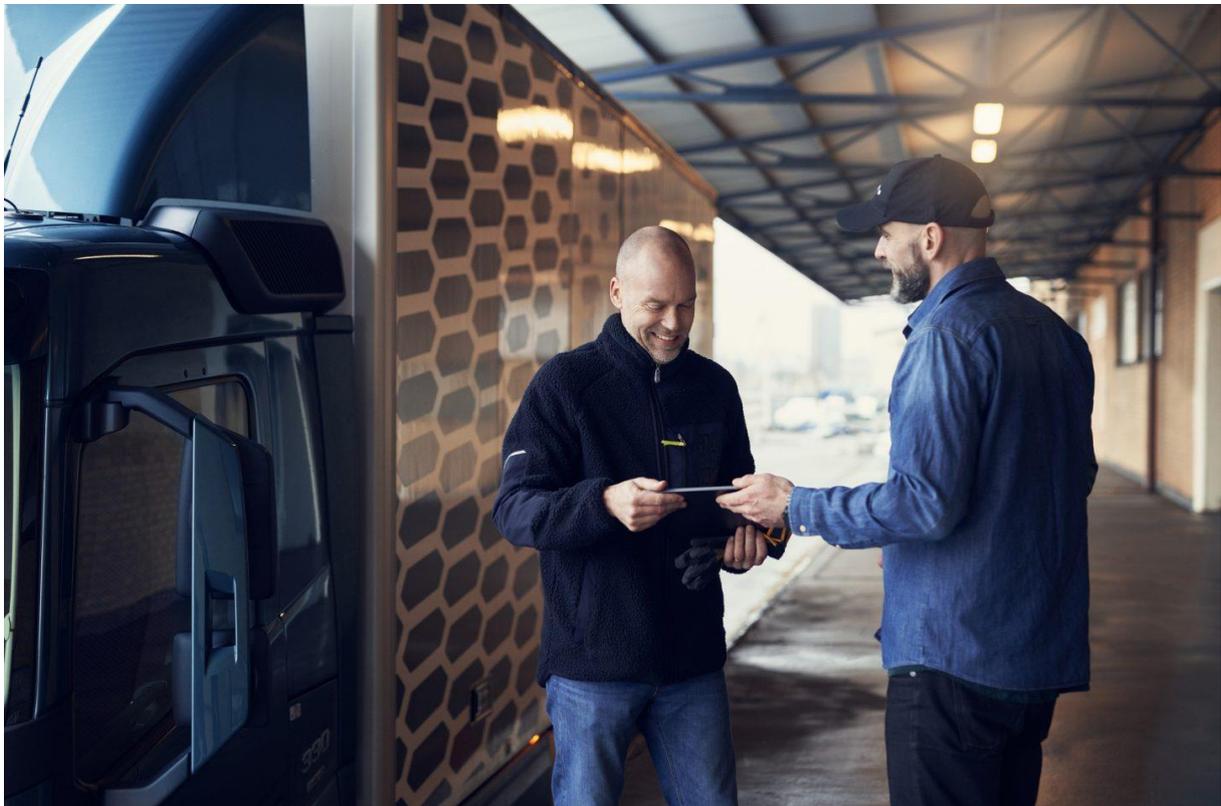
A l'issue de ces entrevues, les équipes de VFS ont cherché sur le marché de l'assurance les solutions répondant aux attentes des professionnels.

Ces longues négociations, ont abouti au lancement de deux nouvelles garanties : l'assurance tous risques et l'assurance emprunteur, en partenariat avec des assureurs

solides et reconnus.

Toujours à la pointe de l'innovation, le Groupe Volvo est capable d'offrir des produits d'assurances que peu de captives constructeurs proposent à leurs clients :

l'assurance tous risques sur les camions. Elle comprend non seulement la Responsabilité Civile Circulation obligatoire pour indemniser les dommages que vous pouvez causer aux autres, mais aussi les dommages à votre véhicule en cas d'accident avec ou sans tiers, de vol, d'incendie, d'évènements naturels. Prendre son assurance en même temps que son financement facilite la vie : un seul interlocuteur et pas de document spécifique à fournir. Outre ces avantages, l'assurance tous risques proposée par VFS n'exige aucune sélection à l'entrée, toutes les activités sont acceptées au même tarif. Le service assurances de VFS a négocié un tarif unique pour tous les VU et un autre pour tous les poids lourds quelle que soit la valeur des véhicules.



Quant à l'assurance emprunteur, elle prend en charge la totalité ou partie du financement restant dû si un évènement garanti survient. Le programme sur mesure mis en place par VFS prend en charge les conséquences liées à un décès, une perte totale et irréversible d'autonomie, une invalidité permanente totale et un arrêt de travail suivant l'option choisie. Cette garantie protège financièrement votre société et votre famille si la personne assurée est atteinte par un de ces évènements. De plus, elle offre la possibilité d'assurer un collaborateur clé pour l'entreprise et assure un tarif fixe pour toute la durée du financement, indépendamment de l'âge de l'assuré.

Ces deux nouveautés viennent compléter la gamme de produits d'assurance déjà existante : l'assurance Perte Financière et la garantie Dommages Tous Accidents.

